



UNION EUROPEENNE
DELEGATION EN REPUBLIQUE DU BENIN

Projet d'«Appui à la Lutte contre la Traite des Personnes dans les pays du Golfe de Guinée »

EXPERTISE FRANCE

Atelier de formation de formateurs des magistrats sur la traite des personnes au Bénin

**Allocution de Monsieur Juan Luis Barbolla Casas,
Chef d'équipe Gouvernance et Economie à la Délégation de l'Union européenne au Bénin**

CDIJ au niveau de la Cour d'Appel de Cotonou, lundi 13 mars 2023

- Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale
- Monsieur le Directeur Général de l'Évaluation et de l'Observatoire du Changement Social (DGEOCS)
- Madame la Chargée de mission Togo/Bénin d'Expertise France
- Monsieur le Chargé de projet Togo/Bénin d'Expertise France
- Mesdames et Messieurs les Magistrats
- Chers participants,

La Convention des Nations Unies de 2000 contre la criminalité transnationale organisée, dite « **Convention de Palerme** » est complétée par un premier **protocole additionnel, le seul instrument juridique contraignant** de lutte contre la traite des êtres humains qui prévoit une **définition universelle** des différentes formes que recouvre la traite des êtres humains.

Le protocole **définit** la traite comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organe. »

Dans son **rappport mondial sur la traite de 2020, l'ONUDC** précise qu'en 2018, près de la moitié des victimes de traite des êtres humains détectées dans le monde étaient des **femmes adultes** (46%) et plus du tiers étaient des **enfants** (34%). Plus des trois quarts des femmes adultes victimes de traite détectées étaient exploitées sexuellement (77%) alors que deux tiers des hommes adultes victimes étaient exploités pour leur force de travail. 65% des victimes détectées l'ont été dans le pays dont

elles étaient ressortissantes. A l'échelle mondiale, plus de 60% des individus arrêtés, poursuivis en justice ou condamnés étaient des hommes.

Ce trafic, l'un des plus rentables au monde, génère 150 milliards de dollars de profits criminels et représente un **enjeu de sécurité globale**.

Le Bénin fait partie des pays touchés par ce phénomène. Il est à la fois un pays **d'origine**, de **transit** et de **destination** des victimes de la traite des personnes. Le Département d'Etat des Etats-Unis dans son rapport sur la traite des Personnes, éditions 2015 et 2016 classe les Etats dans différentes catégories sur la base des efforts mis en œuvre pour combattre la traite des êtres humains. Dans le rapport 2014, le Bénin a été placé dans la catégorie des pays qui font des efforts significatifs pour atteindre les standards de protection des victimes du trafic ou de la traite des personnes (Niveau 2). Le rapport de 2016 a classé le Bénin dans la catégorie des pays sous surveillance en raison de son faible niveau de la répression de la traite des personnes.

Depuis lors **le Bénin n'a cessé de déployer des efforts** afin d'éradiquer la traite des personnes de son sol. Si, d'après le rapport 2022 du Département d'Etat américain le gouvernement du Bénin ne satisfait toujours pas pleinement aux normes minimales pour l'élimination de la traite (et reste par conséquent au niveau 2), il fait néanmoins des efforts significatifs pour y parvenir.

Ces efforts comprennent la condamnation d'un plus grand nombre de trafiquants et l'identification d'un plus grand nombre de victimes potentielles de la traite, y compris une augmentation significative de l'identification des victimes potentielles de la traite du travail des enfants, et l'orientation de ces victimes vers des services de protection.

Toutefois, en 2021 les autorités ont enquêté et engagé des **poursuites dans un nombre moins important de cas de traite** et n'ont pas déclaré avoir identifié de victimes **étrangères** de la traite. En outre, le gouvernement ne disposait pas de **services de protection adéquats pour les adultes**.

Le lancement de la mise en place du mécanisme d'examen de l'application de la Convention de Palerme et de son Protocole additionnel (centré sur la prévention, la protection des victimes, mais également sur l'importance de la coopération internationale en matière de poursuite et de répression) a contribué à **mieux identifier les besoins spécifiques d'assistance technique** des pays partenaires pour améliorer leurs capacités à prévenir et combattre la traite des êtres humains.

C'est dans ce contexte que le Projet régional d'Appui à la Lutte contre la Traite des Personnes dans les pays du Golfe de Guinée a vu le jour. Un **diagnostic réalisé par Expertise France** dans le cadre de la mise en œuvre du projet a permis de relever certaines des caractéristiques de la Traite au Benin¹, ainsi qu'un

• Les victimes sont surtout les **enfants et les femmes**.

certain nombres de forces et faiblesses.

L'une des insuffisances relevées au niveau des acteurs de la chaîne pénale est l'insuffisance des formations des acteurs de la chaîne pénale, en occurrence les juges et procureurs. En vue de rendre pérenne les actions de renforcement de capacités des acteurs, le projet a prévu mettre à disposition un pool de formateurs à travers l'organisation d'une **session de formation des formateurs**.

C'est ce qui nous réunit aujourd'hui : lancer un cycle de modules visant à disposer à l'issue de la formation, d'un pool de vingt (20) magistrats capables d'assurer par eux-mêmes, des formations sur la traite des personnes au Bénin.

Je souhaiterais à cet égard exprimer mes remerciements aux organisateurs mais également aux participants qui ont accepté de consacrer le temps pour accroître leurs connaissances sur le sujet mais également le dédier ensuite à former leurs pairs.

C'est en travaillant ensemble que nous pouvons faire la différence.

En espérant que la formation soit à la hauteur des attentes de chacun, je vous remercie pour votre attention.

-
- Différentiel de traitement entre ces deux catégories de population, la **traite des adultes** suscite encore trop peu de réactions de la part des différents acteurs.
 - **Interne et transfrontalière.** Phénomène associé aux migrations économiques frontalières de jeunes individus et à la faiblesse de l'état-civil.